

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Grenoble Saint Ismier
1 Chemin de Charvinière - 38332 Saint-Ismier Cedex - Tél. 04 76 52 03 63 - ci.legta.grenoble@educagri.fr

FICHE CONTACT Terminale Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

Professeur responsable des stages :

ATTENTION La fiche contact n'a pas de valeur contractuelle. Elle est uniquement destinée à préparer la convention de stage.

L'ENTREPRISE, L'ORGANISME, OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE D'ACCUEIL

Nom, raison sociale et adresse du siège social :

SIRET :
Représenté par : en qualité de :
Tel : @ :

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL

Maître de stage :
Fonction :
Tel : @

SERVICE ET LIEU DU STAGE (ADRESSE) SI DIFFERENT DU SIEGE SOCIAL

REFERENCE DE L'ASSURANCE COUVRANT LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL EN CAS DE DOMMAGES CAUSES PAR L'ENTREPRISE OU PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU STAGIAIRE DURANT LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Nom de la compagnie : N° de contrat :

Pour les entreprises (cocher une case) :

- ☐ J'atteste détenir la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévue à l'article R.4153-41 du code du travail (voir doc en annexe) valable du au (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, je m'engage à effectuer les démarches sur le site avant le début du stage et à fournir un justificatif au Lycée www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration_de_derogation_aux_travaux_interdits (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Pour les collectivités (cocher une case) :

- ☐ de la fonction publique territoriale → joindre une délibération (voir le décret n°2016-1070 du 3 août 2016)
- ☐ relevant de l'Etat → joindre une délibération (voir le décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015)
- ☐ le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation

Nom Prénom Signature
Responsable de l'organisme d'accueil



L'ELEVE

Nom et prénom	
Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin
Date de naissance	 / / 20..... Majeur au début du stage ☐ oui ☐ non
Tél portable et mail de l'élève	Tél : @ :

LE RESPONSABLE LEGAL

Nom et prénom du/des responsables légaux du stagiaire	
Tél portable et mail du responsable légal	Tél : @ :

DATES DU STAGE

DU 26 OCTOBRE 2026 AU 28 NOVEMBRE 2026

La durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de :

heures

LISTE DES PRINCIPALES TÂCHES A EFFECTUER EN STAGE

Merci de cocher les cases correspondantes aux activités et actions qui seront proposées au stagiaire

PARTICIPATION à DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES	ACTIONS d'ENTRETIEN et d'AMÉNAGEMENTS en milieux protégés ou ordinaires.	ACTIONS de COMMUNICATIONS et d'ANIMATION
☐ Inventaire des terrains	☐ Intervention sur la végétation ligneuse (réouverture de milieux, entretien de berges, de sentiers de randonnées, abattages hors exploitation forestière , tétarisations, élagages hors milieu urbain et jardin de particulier , création de clairières, tailles de vergers conservatoires...)	☐ Suivi des Dialogues et confrontations avec des interlocuteurs multiples (publics, clients, acteurs du territoire) sur des questions de gestion et présentation de travaux: débats, concertations... ☐ Participation aux échanges au sein des réseaux de structures valorisant les sites naturels
☐ Identification des milieux sur le terrain (Flore, faune...)	☐ Interventions sur la végétation herbacée (fauchages, débroussailllements, faucardages, broyages....)	☐ Accueil du public et Participation aux actions de prévention, de sensibilisation et d'information
☐ Suivi de l'évolution des milieux	☐ Plantations d'espèces végétales dans les milieux Plantations en forêt d'exploitation (ripisylve, talus, haies bocagères....)	☐ Créer des supports de communication : plaquettes, livrets, affiches panneaux ...Fabrication, pose, entretien de la signalétique.
☐ Participation à des réunions de gestion de sites	☐ Création de milieux adaptés aux développement des certaines espèces (mares, murets, nichoirs...)	☐ Préparation et mise en œuvre d'actions d'animation nature auprès de différents publics ☐ Encadrement de groupes.
☐ Participation à des comptages des espèces	☐ Aménagements dans les cours d'eau (seuils, enrochements,...)	☐ Participation aux différentes activités des 'animateurs nature', animateurs de sites Protégés (Natura 2000, Espaces naturels sensibles...) .Mise en place d'événementiels sur sites.
☐ Collecte de données	☐ Entretien du petit bâti (lavoirs, fontaines, abris utilisés par les chiroptères...)	
☐ Autres :	☐ Entretien des bocages, clôtures de zones diverses (captages de sources, alpages, pâtures en zone de protection...)	☐ Autres :
	☐ Réalisation, entretien de corridors de déplacement (ex: crapoducs, ecuroducts, passages cervidés, zones d'envol...), d'écotones (bandes enherbées entre deux écosystèmes...) ☐ Création et restauration de sentiers, de drains, de soutènements... ☐ Lutte contre les espèces animales invasives (captures contrôlés....) ☐ Constructions, pose et entretien d'observatoires, de mobiliers en bois (bancs, poubelles...), de dispositifs de franchissement des cours d'eau. ☐ Nettoyages, évacuation de déchets ☐ Participation à des écobuages, feux dirigés, des aménagements et entretiens liés à la D.F.C.I. (Défense de la Forêt contre les incendies) ☐ Broyages et épandages de B.R.F. (Bois Raméal fragmenté) ☐ Autres :	

DATE ET SIGNATURE (accord pour le stage)

Le Stagiaire et son responsable légal <i>Fait le</i>	Le Maître de stage <i>Fait le</i>	L'Enseignant technique, responsable pédagogique des stages <i>Fait le</i>
---	--	--

ANNEXE FICHE CONTACT 1ERE ET TERMINALE PRO GMNF CONCERNE LES ELEVES MINEURS EN DEBUT DE STAGE

LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX INTERDITS (interdiction absolue)

- ☞ travaux temporaires en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses
- ☞ travaux exposant à des agents biologiques, aux vibrations mécaniques, à un risque d'origine électrique
- ☞ travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement
- ☞ travaux temporaires en hauteur, en milieu professionnel en l'absence de protection collective contre les chutes de hauteur (notamment travaux avec EPI)

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MATERIELS ET TRAVAUX DANGEREUX REGLEMENTES ET SOUMIS A DEROGATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- ☞ conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges (sous réserve que les jeunes travailleurs ont bien reçu la formation obligatoire et si requis réglementairement pour la conduite de certains équipements de travail, s'ils sont titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur)
- ☞ travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail

Matériels soumis à dérogation utilisés dans le secteur de l'entretien de l'espace rural

Ces matériels doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif défini avec les responsables de la formation

Matériel pouvant être utilisé en 1^{ère} année de formation

- ☞ Arracheuse de ceps, de souches
- ☞ Aspirateur de feuilles non porté
- ☞ Aspirateur souffleur portatif
- ☞ Broyeur déchiqueteur de branches et de végétaux
- ☞ Débroussailleuse portative à fil ou à lame
- ☞ Enfonce pieux
- ☞ Enfouisseur de pierres
- ☞ Rogneuse de souches
- ☞ Scie à chaîne portative (= tronçonneuse) dont élagueuse

Matériel à utiliser uniquement à partir de la 2^{ème} année de formation

- ☞ Broyeur débroussailleuse auto tractée
- ☞ Broyeur de pierres
- ☞ Broyeur de souches
- ☞ Combiné scie fendeuse
- ☞ Cureuse de fossés ou rigoleuse
- ☞ Epareuse
- ☞ Fendeuse de bûches
- ☞ Girobroyeur
- ☞ Fendeuse de bûches
- ☞ Girobroyeur
- ☞ Micro-tracteur muni du dispositif de protection contre le renversement
- ☞ Scie à bûches (à moteur ou prise de force) à table, à chevalet oscillant
- ☞ Scie circulaire à table
- ☞ Scie circulaire ou à chaîne en bout de perche
- ☞ Engins de chantier : Mini-pelle, mini-chargeur, mini-dumper [sous réserve de formation et d'autorisation à la conduite]